



PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE N° 2

Réunion téléphonique du Mardi 23 Juillet 2019 à 14 heures

Présidence : TERCIER Pierre

Présents : CHASLE Pierre, LIVONNET Alain, ROMIEN Sophie.

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 16 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – ENGAGEMENTS 2019/2020

La Commission enregistre l'ensemble des engagements, sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours. Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les poules des championnats Départemental 2, Départemental 3 et Départemental 4.

La Commission enregistre le non engagement des équipes suivantes en **Championnat Départemental 4** :

- AS ANCHE (courriel du 18 juillet 2019)
- ENT. S. BRIDORE VERNEUIL (courriel du 19 juillet 2019)



De ce fait, la Commission décide l'application de l'Article 23 alinéa 1 des Règlements des Championnats « Senior Masculin » du District d'Indre et Loire de Football.

Chapitre 15 : Accessions et descentes

Article 23

1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, **il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.**

De ce fait, la Commission décide de repêcher les équipes suivantes :

-  U.S. LE GRAND PRESSIGNY-BARROU (équipe classée 11^{ème} – 47^{ème} au fair-play)
-  R.C. VAL SUD TOURAINE (équipe classée 11^{ème} – 49^{ème} au fair-play)

3. COMPOSITION DES POULES (voir annexe 1)

La Commission procède à la composition des poules suite aux engagements des équipes au 15 juillet 2019 et à l'établissement des calendriers pour les championnats seniors de D1 à D4.

Changement de date de rencontre - Demande spécifique des clubs :

La Commission tient à signaler, qu'à la demande des clubs, le championnat démarre plus tard en septembre (8 septembre) et se termine plus tôt (24 mai) de ce fait moins de journées libres.

La Commission prend note des différentes demandes de report de dates (bal, loto...).

Dans la mesure du possible, elle procède à des modifications au calendrier. Toutefois, afin de ne pas perturber le bon déroulement des coupes, elle décide de ne pas déplacer de rencontre de championnat sur des journées prévues pour les coupes régionales ou départementales. De ce fait, les clubs doivent faire des demandes de modification avec accord des équipes adverses sur footclubs sur des dates libres (élimination en coupes, en semaine...). La Commission ne prendra aucun frais financier pour ces changements (à signaler lors de la demande « demande effectuée lors de la confection des calendriers »).

4 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES 2019/2020 sur FOOTCLUBS :

Si pré-engagement sur footclubs, les clubs doivent impérativement vérifier les terrains affectés sur les équipes.

Rappel : Si entente, le club leader doit engager l'équipe et noter l'entente dans la case Désidérata (jour et/ou horaire différent de la compétition et éventuelles précisions).

Seniors :

- Départemental 5 : **Dimanche 1^{er} Septembre 2019**

Féminines Adultes :

- **Dimanche 1^{er} Septembre 2019**

U12 et U17 Brassage :

Suite aux engagements des équipes, il est décidé de prolonger la date d'engagement des championnats U12 et U17.

- U12 : Dimanche 1^{er} Septembre 2019 (3 places disponibles – engagement sur footclubs)
- U17 : Dimanche 1^{er} Septembre 2019 (3 places disponibles – faire acte de candidature **par courriel avant le 1^{er} septembre**)

Jeunes et Jeunes Féminines (autres catégories) :

- **Dimanche 8 Septembre 2019**

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Toutes les décisions prises par la Commission sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pierre TERCIER



Président de séance



Sophie ROMIEN

Secrétaire de séance

COMPOSITION DES POULES – 2019/2020

Annexe 1

D1 - Volkswagen Warsemann	
	Azay-Cheillé 2 Bourgueil Es 1 Chambray les Tours Us 2 Chanceaux As 1 Etoile Verte Fc 1 Fondettes As 1 Monnaie Us 1 Notre Dame D'Oé 1 Saint Pierre Des Corps 1 Val De Cher 37 Fc 1 Villiers Au Bouin 1 Yzeures-Preuilley 1
	

D2- Volkswagen Warsemann	
Poule A	Poule B
	
Amboise Ac 1 Gâtine Choissilles Fc 1 Joué Les Tours Fct 2 Mettray-La Membrolle 1 Monthodon Gs 1 Ouest Tourangeau Fc 3 Pays De Racan 1 Riche Racing 2 Val De Brenne Fc 1 Véretz Azay Larcay 1 Ville Aux Dames (La) 2 Villedomer As 1	Avoine O. Chinon Cinais 3 Beaumont En Véron 1 Esvres/Indre 1 Joué Portugais Us 2 Loches Ac 1 Montlouis As 3 Monts As 2 Rcvl 1 Savigny En Véron 1 Sainte Maure Maillé Fc 1 Tours Déportivo Espagnol 1 Vallée Verte 1

Départemental 3	
Poule A	Poule B
Fondettes As 2 Mettray-La Membrolle 2 Monnaie Us 2 Nazelles Négron 1 Notre Dame D'Oé 2 Parçay Meslay 1 Pernay Us 1 Rochecorbon 1 Souvigné Es 1 Saint Cyr Etoile 3 Tours Olympic 1 Tours Portugais 2	Amboise Ac 2 Chanceaux As 2 Chargé Es 1 Croix En Touraine 1 Luynes As 1 Montbazou Us 1 Pays De Racan 2 Saint Avertin 1 Saint Pierre Aubrière 1 Tours Saint Symphorien 1 Val De Cher 37 Fc 2 Vouvray Cs 1

Poule C	Poule D
Anché As 1	Azay-Cheillé 3
Berry Touraine 1	Bouchardais A.F. 1
Celle St Avant (La) 1	Bourgueil Es 2
Charnizay-St Flovier 1	Esvres/Indre 2
Descartes Sg 2	Gizeux Es 1
Loches Ac 2	Langeais Cinq Mars F 2
Saint Pierre Des Corps 2	Le Richelais Foot 2
Tours Sud As 1	Lignièrees Us 1
Vallée Verte 2	Monts As 3
Veigné Cst 1	Riche Racing 3
Villeperdue 1	Rilly/Vienne 1
Yzeures-Preuilly 2	Rivière 1

Départemental 4	
Poule A	Poule B
Chanceaux As 3	Chambray Us 3
Crotelles Us 1	Limeray-Cangey 1
Gâtine Choisilles Fc 2	Pocé/Cisse As 1
Hermites(Les) 1	Saint Avertin 2
Mettray-La Membrolle 3	Saint Martin Le Beau 1
Nouzilly St.Laurent 1	Val De Brenne Fc 2
Parcay Meslay 2	Val De Cher 37 Fc 3
Rochecorbon 2	Véretz Azay Larcay 2
Tours Nimba 1	Ville Aux Dames (La) 3
Tours Saint Symphorien 2	Villedomer As 2

Poule C	Poule D
Berry Touraine 2	Beaumont En Véron 2
Celle St Avant (La) 2	Bouchardais A.F. 2
Esves Saint Senoch 1	Champigny Us 1
Grand Pressigny Barrou 1	Crouzilles Fc 1
Genillé Es 1	Le Richelais Foot 3
Loches Ac 3	Ports-Nouâtre Us 1
Luzillé Ca 1	Rivière-Anché*Entente 2
Perrusson Esc 1	Saint Benoit La Forêt 1
Rcvi 2	Savigny En Véron 2
Villeperdue 2	Val Sud Touraine Rc 1

Poule E	Poule F
Azay-Cheillé 4	Benais Sc 1
Etoile Verte Fc 2	Bréhémont Ac 1
Montbazou Us 2	Ingrandes Sh 1
Saint Epain-Pouzay*Entente 1	Langeais Cinq Mars F 3
Sainte Maure Maillé Fc 2	Lignièrees Us 2
Tours Asp 1	Mazières Slo 1
Tours Portugais 3	Pernay Us 2
Vallée Du Lys 1	Saint Genouph 1
Vallée Verte 3	Saint Nicolas Bourgueil 1
Veigné Cst 2	Villiers Au Bouin 2